

ETUDES CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT INFIRMIER

LA STRUCTURE

L'IFSI/IFAS d'AUBENAS, adossé au Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, est situé au sein d'un réseau composé d'établissements à caractère sanitaire, médico-social ou socio-éducatif. Ses missions se déclinent en formation initiale de futurs professionnels infirmiers et aides-soignants et en formation continue des professionnels de santé.

L'équipe pédagogique accueille des personnes en formation, admises soit en post-baccalauréat, soit après des expériences professionnelles variées.

L'Institut est engagé dans un partenariat avec l'Université Grenoble Alpes (UGA) à travers une convention constitutive qui permet de mutualiser le travail de 11 IFSI.

Les étudiants en soins infirmiers sont au nombre de 46 par promotion.

La capacité d'accueil des élèves aides-soignants est fixée à 69 comprenant des élèves en cursus complet et en cursus partiel, plus des élèves ayant suivi un parcours de validation des acquis et de l'expérience (VAE).

L'IFSI/IFAS a fait l'objet d'une rénovation partielle en 2015 avec une extension de l'ancien bâtiment concernant le secteur formation, un laboratoire de formation par la simulation en santé et une salle informatique dotée de 16 postes. Il est accessible au public conformément à la réglementation pour les personnes à mobilité réduite.

Nous considérons la personne soignée comme un être singulier avec des attentes, des désirs et des besoins notamment lors de périodes de vulnérabilité.

Au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, l'infirmier et l'aide-soignant prennent soin de la personne dans le respect de sa dignité, de ses croyances et de ses valeurs. Ces acteurs de soins contribuent à l'éducation pour la santé, accompagnent la personne soignée et son entourage dans son parcours de soins en lien avec son projet de vie. L'Usager de soins est considéré comme un acteur central.

L'apprenant s'inscrit dans un apprentissage responsable et une trajectoire professionnalisante.

DIPLOME D'ÉTAT INFIRMIER

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier

DEFINITION DU METIER

L'infirmier ou l'infirmière « donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

L'infirmier ou l'infirmière participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé et de formation ou d'encadrement. » Art. L.4311-1 du code de la santé publique.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent être âgés de 17 ans révolus au 31 Décembre de l'année des épreuves de sélection.

RENTREE EN SEPTEMBRE

Candidats titulaires du baccalauréat ou équivalent :

→ Les inscriptions se font sur **PARCOURSUP** à partir du mois de Janvier.

Candidats relevant de la formation professionnelle continue justifiant de 3 ans minimum de cotisation à un régime de protection sociale (y compris les diplômés aides-soignants et auxiliaires de puériculture) à la date limite d'inscription aux épreuves de sélection.

→ Inscriptions au **CONCOURS de Janvier à Mars** au secrétariat de l'IFSI ou sur le site internet du Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale - onglet Institut de Formation : www.ch-ardeche-meridionale.fr

LA FORMATION

Durée de la formation

La formation se déroule sur 3 ans, répartis en 6 semestres de 20 semaines chacun.

- Rentrée : premier lundi de Septembre de chaque année.
- Congés annuels : 12 semaines.

Répartition de l'enseignement

La formation est basée sur l'alternance entre l'IFSI et les terrains de stage.

Elle équivaut à 4200 heures d'enseignement, dont : 2100 heures de formation théorique et pratique + 2100 heures de formation clinique.

Parcours de Stage

Le **parcours de stage** comporte obligatoirement au moins l'une des disciplines de soins suivantes :

- Soins de courte durée
- Soins en santé mentale et en psychiatrie
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs sur les lieux de vie

Calendrier des stages :

- **Semestre 1** : 1 stage de 5 semaines
- **Semestre 2** : 1 stage de 10 semaines
- **Semestre 3** : 1 stage de 10 semaines
- **Semestre 4** : 1 stage de 10 semaines
- **Semestre 5** : 1 stage de 10 semaines
- **Semestre 6** : 1 stage de 15 semaines sur 2 périodes

Diplôme

Le **Diplôme d'État Infirmier** est délivré par la DREETS après obtention des 180 crédits européens, correspondant à l'acquisition de dix compétences, fixés par la réglementation.

L'intégration du Diplôme d'Etat Infirmier dans le processus LMD se concrétise par la reconnaissance du grade de licence aux titulaires du Diplôme d'Etat Infirmier depuis 2012.